



Yacht Club de Villeneuve-loubet
Boulevard Eric Tabarly
06270 VILLENEUVE LOUBET
www.ycvl.fr
Tel: 04 92 02 92 67 - ycvl@wanadoo.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Stages de voile:

Ils s'adressent à toute personne en bonne condition physique et étant apte :
- pour les moins de 16 ans, à s'immerger puis nager 25 m sans reprendre pied.
- pour les plus de 16 ans, à nager au moins 50 m départ plongé.

Tarifification:

La licence annuelle FFV « Passeport voile » d'un montant de 12 euros est obligatoire (valide du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours).

L'adhésion club annuel « Stages » d'un montant de 5 euros est obligatoire (valide du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours).

Les prix des stages sont détaillés sur le site du club.

Assurance:

Tous les participants aux stages de voile sont assurés par le biais de la licence-enseignement « Passeport Voile Ligue PACA » délivrée par la FFVoile. Cette assurance est une responsabilité civile d'un capital global de 10.000.000 euros.

Paiement en ligne:

Le Yacht Club de Villeneuve-loubet utilise le système de paiement en ligne sécurisé E-Transactions du Credit Agricole intégré dans le module ASPOWEB.

Toute réservation en ligne devra faire l'objet du paiement intégral de la prestation.

Un e-mail de confirmation vous sera automatiquement transmis lors du paiement en ligne.

Conformément à la législation, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la date de facturation.

Réduction sur les stages Ecole Française de Voile:

La 2eme inscription en ligne à un stage ouvre droit à une réduction de 10 % sur le prix du stage le moins cher.

A partir de la 3eme inscription en ligne à un stage ouvre droit à une réduction de 20% sur le prix du stage le moins cher.

Le stagiaire majeur ou par le représentant légal du stagiaire mineur:

- certifie être en bonne condition physique pour la pratique de sports nautiques
- certifie être apte:
 - pour les moins de 16 ans, à s'immerger puis nager 25 m sans reprendre pied.
 - pour les plus de 16 ans, à nager au moins 50 m départ plongé.
- s'engage à respecter les règlements du Yacht Club de Villeneuve-loubet
- autorise le Yacht Club de Villeneuve-loubet à utiliser les photos susceptibles d'être prises durant l'activité.
- autorise les autorités compétentes à prendre toute décision en cas de besoin d'une intervention médicale ou chirurgicale.
- dégage la responsabilité du responsable de la base nautique en dehors des heures normales d'activités.

Documents à fournir avant le début du stage et à déposer à l'accueil :

Livret de Voile, pour les stagiaires ayant déjà fait un stage de voile.

Annulation :

Le club peut être exceptionnellement contraint d'annuler ou d'interrompre les cours en raison d'une insuffisance de participants ou des conditions de sécurité. Dans ce cas, le club remboursera les sommes déjà versées.

L'annulation de votre fait, de votre participation aux cours, n'ouvrira à aucun remboursement de la part de la part du club sauf sur présentation d'un justificatif et dans les cas suivants : maladie ou accident corporel du stagiaire, décès au sein de la famille et convocation du stagiaire à un examen médical ou scolaire.

Le « passeport voile » ainsi que l'adhésion club « stages » ne sont pas remboursables après le début du stage.

De plus, le non respect des consignes de sécurité entraîne la radiation immédiate du participant, sans remboursement possible.

Mauvais temps:

En fonction des conditions météorologiques ou pour toute autre raison de sécurité, le club peut-être amenée à remplacer un cours pratique par un cours théorique ou d'autres activités.

Les cours étant maintenus AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué.

Changement de stage:

Un changement de stage pourra être effectué jusqu'à la veille du début du stage suivant disponibilité.

Vol, bris ou perte de matériel personnel:

Le Yacht Club de Villeneuve-loubet décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, jeux électroniques ...)

Informatique:

En application de la loi informatique et liberté, vous pouvez accéder à toutes les informations vous concernant et demander des rectifications si nécessaire. Sauf avis contraire de votre part, le Yacht Club de Villeneuve-loubet se réserve la possibilité de les utiliser pour vous faire parvenir diverses documentations.

Photos et vidéos :

Les photos utilisées par le Yacht Club de Villeneuve-loubet sont non contractuelles. Sauf avis contraire de votre part, les photos ou vidéos prise à l'occasion de votre stage de voile pourront être utilisés ultérieurement (catalogue, site web, ...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au Yacht Club de Villeneuve-loubet.

Yacht Club de Villeneuve-loubet
Boulevard Eric Tabarly
06270 VILLENEUVE LOUBET
www.ycvl.fr